



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3329  
14 janvier 1994

FRANCAIS

---

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3329e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 14 janvier 1994, à 16 h 40

Président : M. KOVANDA (République tchèque)

Membres :

Argentine	M. CARDENAS
Brésil	M. SARDENBERG
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	M. WALKER
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MÉRIMÉE
Nigéria	M. GAMBARI
Nouvelle-Zélande	M. van BOHEMEN
Oman	M. AL-KHUSSAIBY
Pakistan	M. KHAN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Rwanda	M. BIZIMANA

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD  
(S/1994/16)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afrique du Sud une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Steward (Afrique du Sud) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe aussi le Conseil que j'ai reçu des représentants de Djibouti, du Nigéria et du Rwanda au Conseil de sécurité, une lettre datée du 14 janvier 1994, qui se lit comme suit :

"Nous, membres soussignés du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter M. Kingsley Makhubela, représentant en chef par intérim de l'African National Congress (ANC), à prendre la parole devant le Conseil, en application de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, dans le cadre de l'examen par le Conseil de 'La question de l'Afrique du Sud'."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1994/33.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter M. Makhubela, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la question de l'Afrique du Sud, qui figure dans le document S/1994/16.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/28, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant de l'Afrique du Sud, à qui je donne la parole.

M. STEWARD (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) :  
Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il est difficile d'imaginer responsabilité plus exigeante que l'accession à la présidence dès le premier mois où on est membre du Conseil. Ma délégation ne doute pas que vous vous acquitterez de vos responsabilités de manière remarquable, ainsi que le confirme le travail que vous avez déjà accompli.

Je voudrais d'abord dire, à titre d'observation générale, que c'est en tant que délégation qui a toujours été étroitement associée à ce point de l'ordre du jour que ma délégation intervient maintenant pour bien marquer cette étape dans les délibérations du Conseil, dans un esprit de reconnaissance et de coopération. Ma délégation ne désire nullement déclencher un débat ou soulever une controverse sur cette question. Mais le Conseil reconnaîtra que certaines contraintes continuent de peser sur notre participation au débat dans l'autre instance où cette question peut être discutée, à savoir l'Assemblée générale, bien que, à notre avis, ces contraintes soient inappropriées dans les circonstances actuelles. Pour le moment, nous n'avons donc d'autre choix que de faire connaître notre point de vue positif au sein de la présente instance.

A cet effet, j'ai reçu pour instruction de mon gouvernement de faire une brève déclaration.

Il y a 18 mois à peine, le Ministre des affaires étrangères R. F. Botha, à un stade antérieur du processus de négociations, a cité devant le Conseil un poème qui se lit ainsi :

"Courage, mes amis, tenez bon;

Du mal sortira le bien;

Des ténèbres naîtra l'aurore!"

M. Steward (Afrique du Sud)

L'aurore, pour l'Afrique du Sud, commence à poindre. Nous avons entamé notre transition vers une nouvelle Afrique du Sud. Les structures transitoires ont été mises en place et sont maintenant pleinement opérationnelles, nivelant les terrains de jeu politiques pour les élections.

De plus, la nouvelle constitution provisoire sud-africaine a été adoptée par le Parlement. Elle prévoit l'établissement d'un système constitutionnel dans lequel la constitution sera souveraine; la protection des droits fondamentaux de tous les individus, communautés et groupes culturels au moyen d'une charte des droits universellement acceptable qui fera partie intégrante de la constitution; la création d'une cour constitutionnelle indépendante qui agira en tant que gardienne de la constitution et de la charte des droits; des principes constitutionnels clairement définis auxquels devra se conformer toute constitution future; une répartition équilibrée des fonctions et des pouvoirs entre les gouvernements provinciaux reposant sur les principes fédéraux et le gouvernement central; et, enfin, une constitution qui ne laisse place à aucune discrimination pour des raisons de couleur, de croyance religieuse ou de sexe.

Mon gouvernement se félicite de la proposition du Conseil de sécurité tendant à aider l'Afrique du Sud à promouvoir une transition constitutionnelle pacifique et transparente vers un gouvernement d'unité nationale. La séance que tient le Conseil aujourd'hui sera certainement évoquée dans les jours à venir en tant que jalon important dans l'histoire des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de féliciter le Représentant spécial des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, M. Lakhdar Brahimi, et son équipe, ainsi que l'équipe d'enquête du Secrétaire général – qui se sont tous rendus en Afrique du Sud le mois dernier – pour le rapport extrêmement complet, constructif et spécialisé qu'ils ont élaboré. Comme le Conseil le sait, les propositions faites par le Secrétaire général l'ont été à la suite de discussions que le Représentant spécial a eues sur un grand nombre de sujets en Afrique du Sud, à la suite de la rencontre que le Secrétaire général a eue en septembre 1993 à New York avec le Président De Klerk. Le Ministre des affaires étrangères, M. Botha, a également écrit une lettre au Secrétaire général en date du 1er décembre 1993, dans laquelle il a suggéré que l'ONU accorde une attention immédiate à des activités de planification préalables en vue d'un rôle éventuel de l'ONU dans le processus électoral en Afrique du Sud. Compte tenu des événements survenus par la suite, je suis certain que le Secrétaire général sera d'accord pour que j'informe le Conseil du contenu de la lettre de M. Botha :

M. Steward (Afrique du Sud)

“La Loi de 1993 relative à la Commission électorale indépendante prévoit que des observateurs de l’ONU et d’autres organisations intergouvernementales seront accrédités par le Conseil subsidiaire des affaires étrangères du Conseil exécutif de transition (TEC), en consultation avec le Département des affaires étrangères, en vue d’observer le processus électoral et de faire rapport à son sujet.

Le Gouvernement sud-africain partage donc l’avis selon lequel le travail des observateurs désignés aux termes de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité doit se poursuivre et que, étant donné son expérience dans ce domaine, l’ONU doit être encouragée à concrétiser son offre d’aide au cours de la période précédant les élections.

Le gouvernement se rend compte que la concrétisation de cette proposition entraînerait une augmentation marquée du nombre d’observateurs et que leur mandat différerait de celui qui a été convenu aux termes de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité. Il est toutefois disposé à discuter de ces questions avec vous dès que les organes compétents de l’ONU seront tombés d’accord sur le principe.

Mon gouvernement sait que des préoccupations ont été exprimées quant au fait que tout délai dans la conclusion d’un accord pourrait faire qu’il serait difficile pour l’ONU de monter une opération efficace. Il suggérerait par conséquent qu’une attention immédiate soit accordée aux activités de planification préalables afin de veiller à ce que, lorsque la Commission électorale indépendante (IEC) et le Conseil exécutif de transition (TEC) deviendront opérationnels, de nouveaux délais puissent être évités.”

Le rapport du Secrétaire général décrit en détail le cadre juridique établi en Afrique du Sud et dans lequel seront tenues les élections d’avril 1994, ainsi que la démarche opérationnelle pour l’opération élargie de l’ONU. L’objectif principal du mandat élargi de la Mission d’observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), tel qu’il ressort du rapport du Secrétaire général, sera de contribuer à faire en sorte que les élections soient légitimes, libres et équitables. La légitimité des élections doit être au-dessus de tout soupçon. Par conséquent, le gouvernement de mon pays est d’accord pour dire que le rôle des observateurs internationaux doit être axé sur la prévention de la violence politique et de l’intimidation et sur la promotion de la tolérance. Une

M. Steward (Afrique du Sud)

importante fonction des observateurs sera d'empêcher dans la mesure du possible les partis politiques d'adopter un comportement inacceptable qui entraverait la participation libre et équitable d'autres partis.

Bien que la situation en Afrique du Sud soit irréversible, on rencontre une résistance de la part de certaines entités, dont la gauche radicale et la droite réactionnaire. Le rapport du Secrétaire général indique précisément que la violence politique reste surtout concentrée dans le Natal et l'East Rand, essentiellement dans les townships de Katlehong et de Thokoza. La situation tragique qui prévaut dans ces régions a fait l'objet d'entretiens entre le Président De Klerk et M. Mandela au début de la semaine et a immédiatement été évoquée par le Conseil exécutif de transition. Il est à souhaiter que de nouvelles initiatives contribueront à réduire ce problème tragique. Le rapport note aussi que la violence de l'extrême-droite est en augmentation, et qu'une autre tendance – les attaques lancées contre des civils par des formations armées d'extrême-gauche – doit également être combattue. L'attaque aveugle et horrible perpétrée contre une taverne d'étudiants à Observatory, au Cap, est un récent exemple de cette tendance.

M. Stewart (Afrique du Sud)

Le processus électoral ne sera peut-être pas facile sous tous ses aspects, et des tentatives pourraient être faites pour entraîner les observateurs internationaux dans des différends locaux. Leur objectivité et leur impartialité seront cruciales, et elles risquent d'être gravement mises à l'épreuve. Toutefois, nous avons bon espoir que l'opération élargie des Nations Unies suivra les traces de la Mission d'observation actuelle qui s'est avérée efficace et qui a apporté une contribution importante aux efforts du Secrétariat national de paix et autres structures des Accords de paix pour combattre la violence.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît les principes essentiels suivants : l'interaction la plus étroite possible avec les structures sud-africaines de transition et l'établissement de structures de coopération conjointes; l'importance d'une coordination par les Nations Unies des activités des observateurs d'organisations intergouvernementales et de gouvernements individuels, et la nécessité de coopérer efficacement avec les organisations non gouvernementales sud-africaines et étrangères.

Récemment, à Oslo, le Président de l'Etat, M. De Klerk, a fait connaître ses vues sur la paix. Il a indiqué que la paix est à la fois un ensemble de dispositions d'esprit et un cadre. Le cadre de la paix en Afrique du Sud a fait l'objet d'un accord. Il aboutira si nous pouvons maintenant établir les dispositions d'esprit qui amènent les peuples à régler leurs différends par la négociation, le compromis et les accords plutôt que par la contrainte et la violence.

Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas notre reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité pour la réponse rapide et favorable qu'ils ont donnée à la demande d'appui au processus électoral qui doit prochainement avoir lieu, formulée par l'Afrique du Sud. Nous sommes sûrs que le déploiement des observateurs se poursuivra rapidement et sans encombre. Je puis assurer les membres du Conseil que les observateurs bénéficieront de la pleine coopération des autorités sud-africaines et de tous ceux qui sont engagés dans le processus, y compris le respect de leur sécurité, comme cela a été le cas jusqu'ici pour la Mission d'observation en place.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Kingsley Makhubela, à qui le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKHUBELA (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée de vous exprimer ma gratitude pour m'avoir permis de faire une déclaration pendant ce débat crucial et important sur l'Afrique du Sud. Le projet de résolution qui est sur le point d'être adopté nous aidera considérablement dans nos efforts pour assurer une transition pacifique de l'apartheid à la démocratie. Nous remercions tous les membres du Conseil de sécurité de leurs efforts constants dans le sens de l'élimination totale du système d'apartheid, l'un des systèmes les plus horribles et les plus cruels qu'ait jamais connu l'humanité où que ce soit dans le monde.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter M. Brahimi de sa nomination aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique du Sud. Ce n'est certainement pas un nouveau venu dans la lutte contre l'apartheid ni dans le domaine de la politique internationale et de la diplomatie. Nous apprécions que M. Brahimi apporte son expérience précieuse à notre pays et nous nous engageons à coopérer avec lui dans l'accomplissement de sa tâche. Nous savons gré au Secrétaire général d'avoir nommé M. Brahimi en tant que son Représentant spécial en Afrique du Sud et de son rapport détaillé présenté aujourd'hui. Nous nous félicitons de ce rapport et nous espérons que toutes les autres parties concernées se féliciteront également des recommandations initiales qu'il contient.

Nous louons également le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie pour encourager ceux qui, jusqu'à présent, n'adhèrent pas pleinement au processus électoral. Nous prions instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour les inciter à s'engager eu égard au processus démocratique maintenant en cours en Afrique du Sud, et nous espérons que le Conseil continuera d'apporter un concours efficace à notre peuple au cours de cette transition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Makhubela des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter très sincèrement de votre accession dans un délai si bref à la présidence du Conseil pour ce mois. Ma délégation est bien sûr très heureuse de pouvoir apprécier vos talents.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer notre gratitude et notre respect à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Li Zhaoxing, de la Chine.

Ma délégation est très reconnaissante au Secrétaire général de son rapport complet et détaillé sur la situation générale en Afrique du Sud dans lequel il nous fait part des vues des principaux protagonistes et de la nécessité d'un rôle international de contrôle et d'observation efficace au cours du processus électoral et des élections à venir. Nous sommes tout particulièrement heureux de la nomination de M. Lakhdar Brahimi au poste de Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique du Sud. M. Brahimi est un diplomate extrêmement capable et expérimenté qui a déjà fait montre de ses talents au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis qu'il assume ces fonctions. Ce qu'il a dit au Conseil de sécurité hier, pendant la réunion d'information, sur la situation en Afrique du Sud et sur les vues des principaux protagonistes s'est révélé extrêmement utile, intelligent et clairvoyant.

Si l'Afrique du Sud était inscrite sur la liste des "criminels les plus recherchés" des Nations Unies depuis quelque 30 ans, notre participation active à cette question ne remonte qu'au massacre de Boipatong, le 17 juin 1992, événement qui a incité le Conseil de sécurité à adopter la résolution 765 (1992) demandant au Secrétaire général de nommer un Représentant spécial dans le pays et de recommander des moyens de mettre fin à la violence et de créer des conditions en vue d'une transition pacifique vers la démocratie. Peu après, nous avons adopté la résolution 772 (1992) autorisant le déploiement des premiers observateurs des Nations Unies dans ce pays en proie aux troubles.

Comme indiqué dans le rapport, l'Afrique du Sud semble décidée à tenir des élections qui pourront être jugées par tous comme étant libres et régulières. A cette fin, le nouveau Conseil exécutif de transition (TEC), au cours de sa première réunion, le 7 décembre, a demandé aux Nations Unies d'élargir leurs activités au delà du contrôle de la violence pour inclure l'observation du processus électoral qui se terminera par le contrôle des bureaux de vote le jour du scrutin. Comme l'Assemblée générale et le Conseil l'avaient prévu à la fin de l'année dernière, les Nations Unies ont été priées de fournir un nombre suffisant d'observateurs des élections et de coordonner les activités d'un groupe large et diversifié d'observateurs internationaux qui seront présents.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous sommes heureux de voir exposée dans le rapport la mesure dans laquelle les Nations Unies peuvent se servir de leur expérience croissante en matière d'élections pour élaborer un programme répondant aux besoins spécifiques de l'Afrique du Sud. Le projet de résolution dont nous sommes saisis couvre la plupart des exigences permettant aux Nations Unies de répondre aux demandes du TEC, et c'est pourquoi ma délégation l'appuie.

Nous appuyons également l'intention du Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour aider les pays africains et d'autres pays en développement qui le souhaitent à participer à ce processus en tant qu'observateurs grâce au défraiement des coûts y afférents, en espérant que les Etats Membres contribueront généreusement à ce financement. Le Secrétaire général a souligné les nombreuses activités qui devront être entreprises, la structure à laquelle il pense pour ce faire, et le calendrier limité que nous devons suivre avant la tenue des élections, le 27 avril.

M. Olhaye (Djibouti)

C'est pourquoi nous appuyons l'idée du Secrétaire général de créer un comité de coordination, avec une cellule technique et un groupe des opérations conjointes, et son idée de renforcer le personnel nécessaire – observateurs, administrateurs et cadres.

De nombreuses organisations et entités ont joué un rôle important pour mettre en marche le changement en Afrique du Sud. Dès l'apparition de l'apartheid, les Nations Unies se sont activement opposées, dans les limites politiques imposées par la guerre froide, à cette politique de répression. L'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et d'autres organisations internationales et pays ont, eux aussi, joué un rôle prééminent pour contrecarrer la mainmise de l'apartheid. Avec la fin de la guerre froide, les changements rapides au niveau de l'économie mondiale et une évolution politique dans la région annonçant un renforcement de son isolement, l'Afrique du Sud a choisi de devenir membre à part entière de la communauté mondiale. C'est un choix sage. Il s'agit du pays auquel on avait imposé des sanctions internationales paralysantes et qui était considéré comme un Etat paria; pratiquement aucun autre Etat de la planète n'a connu pareil isolement.

Le chemin ne sera pas facile, nous le reconnaissons tous. Nombreuses sont les manoeuvres pour saisir le contrôle, s'emparer du pouvoir, et même pour survivre dans les milieux politiques. Des 26 partis au Processus de négociations multipartites qui a commencé la tâche de redéfinition du paysage politique de l'Afrique du Sud, 19 seulement ont signé la constitution intérimaire. Ceux qui s'y opposent – essentiellement des jusqu'au-boutistes de droite incapables d'accepter la perte de leur prestige et de leurs privilèges – sont décidés à recourir à tous les moyens nécessaires pour faire échec à ces mesures progressistes. Bien que puissants et déterminés, ils sont localisés et identifiables. Nous devons toutefois nous attendre à une escalade de la violence dirigée contre certains dirigeants et groupes dans les townships et utilisée comme arme économique. Cette menace de la droite, résultant de sa non-participation, demandera une unité et un consensus fermes parmi ceux qui oeuvrent dans le cadre du système.

L'exercice du pouvoir et le vote seront des activités instructives pour tous en Afrique du Sud, car l'on doit pouvoir constater que le système fonctionne. Un parlement doit être choisi, un système judiciaire créé et une constitution définitive rédigée. La politique vraie, active, a fait ses débuts en Afrique du Sud.

M. Olhaye (Djibouti)

C'est peut-être le temps qui met tous ces événements dans leur juste perspective, et le temps dont nous disposons n'est pas suffisant. L'Accord de paix national et son secrétariat, les comités de paix, le Comité de paix national et les codes de conduite joueront sans doute un rôle utile pour maintenir la paix et éduquer les électeurs mais, de toute évidence, les ressources, les engagements et le temps font défaut. La lutte contre la violence est confiée à des forces de sécurité dont les sympathies se portent souvent ailleurs. L'idéal aurait été de les réorganiser à fond, mais le temps manque de sélectionner, former et nommer une telle force avant les élections.

J'ai esquissé cette vue d'ensemble de la situation dans l'unique but de souligner le rôle pivot que les Nations Unies y joueront. Tout au long du processus électoral, les Nations Unies pourront suivre, signaler, exposer et consigner les actes des protagonistes et le fonctionnement du système. Avec un groupe si large et si varié d'observateurs internationaux pour suivre un processus si intense, qui aboutira à des élections dans 10 000 bureaux de vote, la tâche qui consiste à assurer la coordination, la logistique et l'administration sera immense. Grâce à l'expérience électorale qu'elles ne cessent d'acquérir, à leur large acceptation et au respect qu'elles commandent en Afrique du Sud, et au fait qu'elles sont perçues comme honnêtes et impartiales, les Nations Unies sont éminemment bien placées pour entreprendre cette tâche à facettes multiples.

L'Afrique du Sud a fait beaucoup de chemin en peu de temps, et elle jouera un rôle important dans l'avenir de la région et de toute l'Afrique. L'effort en cours visant à amener la population à participer au processus électoral et à assurer un gouvernement considéré comme honnête et légitime est nécessaire pour tous. Ce qui est demandé aux Nations Unies sur les plans administratif et financier est raisonnable compte tenu de l'enjeu.

C'est pourquoi ma délégation appuie les idées, propositions et demandes du Secrétaire général. Son plan est bien conçu, et nous pensons qu'il jouera un rôle décisif dans la tâche qui consiste à arracher l'Afrique du Sud à l'impasse de l'anarchie, de la destruction et peut-être même de l'oubli. La communauté internationale tend une main de bonne volonté à tous les Sud-Africains en cette année capitale, en espérant qu'ils considéreront l'ampleur des possibilités certaines de leur pays comme une valeur plus réelle et satisfaisante que la défense indécente d'avantages personnels mal acquis et de la séparation raciale. Nous souhaitons sincèrement voir bientôt établie une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance officielle du Conseil de sécurité cette année, je voudrais commencer par souhaiter une bienvenue chaleureuse aux nouveaux membres du Conseil.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil et de la façon brillante dont vous dirigez ses travaux, bien que votre pays soit membre du Conseil depuis peu. Ma délégation continuera de vous apporter toute sa coopération dans l'exercice de vos fonctions.

Je ne saurais laisser passer l'occasion de déclarer officiellement la profonde admiration de ma délégation pour la façon exemplaire dont l'Ambassadeur Li, le Représentant permanent de la Chine, a dirigé le Conseil de sécurité en décembre dernier.

Ma délégation est très reconnaissante au Secrétaire général pour son rapport clair et bien structuré sur l'Afrique du Sud. De même, nous apprécions vivement les efforts dévoués déployés par M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique du Sud.

Les élections générales prévues pour le 27 avril 1994 en Afrique du Sud seront un événement d'une grande portée historique qui devrait clore une ère longue et douloureuse de l'histoire sud-africaine. Il signifiera la victoire des forces de la démocratie et de l'égalité sur les forces sinistres du racisme et du sectarisme. Nous pensons donc qu'il est d'une importance cruciale que tous les efforts soient faits pour garantir que ces élections se déroulent de manière libre et honnête dans un environnement pacifique et qu'elles permettent à ce pays de renaître en tant qu'entité démocratique, non raciale et unie.

Si la perspective d'élections générales en Afrique du Sud, ouvertes à toute sa population sur la base de l'égalité, est un dénouement encourageant, voire stimulant, nous sommes en revanche inquiets d'apprendre que la violence persiste dans certaines régions du pays. Il est évident que des éléments extrémistes veulent perturber le processus en cours en Afrique du Sud ou tout au moins rendre les élections aussi confuses que possible. En vérité, les actes de violence vont sans doute se multiplier à mesure que la date des élections approche et que les éléments extrêmes se trouvent de plus en plus marginalisés. Nous sommes certains que le peuple sud-africain ne permettra à ces éléments ni

M. Khan (Pakistan)

de faire échec au processus de changement pacifique dans le pays ni de le ralentir. La présence d'un grand nombre d'observateurs internationaux servira sans doute aussi à limiter la violence motivée par des raisons raciales ou politiques.

Il est donc important que les observateurs des Nations Unies soient déployés en Afrique du Sud bien avant les élections générales. Etant donné la taille du pays et le nombre de ses habitants, de même que le fait qu'il y aura environ 10 000 bureaux de vote, le nombre de 5 000 observateurs au total prévu par le Secrétaire général sera peut-être tout juste suffisant pour assurer le contrôle adéquat des circonscriptions électorales. Ma délégation convient que le déploiement de près de 1 800 observateurs des Nations Unies et la création de mécanismes efficaces pour coordonner les activités de tous les groupes d'observateurs sera une tâche immense, compte tenu notamment du peu de temps disponible pour mettre en place tous les arrangements. Tout en approuvant le programme de déploiement présenté dans le rapport du Secrétaire général, nous encourageons celui-ci à agir aussi vite que possible. La question de savoir si le nombre d'observateurs déployés est suffisant dépend, en dernière analyse, de la mesure dans laquelle la période d'ici aux élections et le vote lui-même seront pacifiques. Nous tenons en outre à dire ici que toutes les régions du monde devraient être représentées de manière adéquate dans le Groupe d'observateurs des Nations Unies.

M. Khan (Pakistan)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est clair et va droit au but. La rapidité avec laquelle il a été mis au point traduit la priorité que le Conseil accorde à la question de l'Afrique du Sud et à notre attachement commun au processus démocratique dans ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

M. BIZIMANA (Rwanda) : A l'occasion de l'examen, aujourd'hui, par le Conseil de sécurité du point de l'ordre du jour consacré à la question de l'Afrique du Sud, je voudrais exprimer, au nom de la délégation rwandaise, notre appréciation pour la qualité du rapport du Secrétaire général, qui fournit un plan relatif au rôle que l'Organisation des Nations Unies doit jouer dans le processus électoral en Afrique du Sud, ainsi que pour les efforts louables déployés par M. Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général.

La délégation rwandaise tient également à louer le courage et le sens aigu des responsabilités qui ont caractérisé les parties engagées dans le Processus de négociations multipartites ayant permis d'établir notamment les institutions constitutionnelles appelées à guider le pays au cours de la période de transition devant conduire à une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Dans ce contexte, je voudrais relever que le Rwanda reste convaincu que pour garantir les transformations pacifiques et profondes de la société sud-africaine, la communauté internationale doit continuer d'appuyer vigoureusement les efforts entrepris par le peuple sud-africain.

C'est dans cette optique que nous louons particulièrement toutes les actions entreprises par l'ONU à travers la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), actions appuyées par l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et l'Union européenne, grâce à la contribution qu'ils ont apportée au processus de transition en Afrique du Sud.

D'une manière générale, la délégation rwandaise rend hommage à la communauté internationale pour son appui grâce auquel l'Afrique du Sud est arrivée au stade où la transition vers la démocratie est maintenant consacrée par la législation de ce pays.

En réitérant l'attachement du Rwanda au succès du processus démocratique en cours en Afrique du Sud, je tiens à exprimer notre consternation face à la recrudescence de la violence en Afrique du Sud, dont l'ampleur est telle que le

M. Bizimana (Rwanda)

résultat global de nombreuses initiatives relevées par le Secrétaire général dans son rapport et prises pour l'endiguer est loin d'être encourageant.

Nous estimons que cette situation, qui risque d'être préjudiciable au bon déroulement des élections, plaide en faveur de la mise sur pied de mesures et mécanismes destinés à éradiquer ce fléau persistant et à garantir la tenue d'élections libres et démocratiques.

Nous prions donc instamment les parties concernées de s'abstenir de poursuivre la violence et de s'engager en faveur des élections prochaines.

Dans ce contexte, nous appuyons fermement la demande formulée par le Conseil exécutif de transition, visant à ce que l'ONU mette à sa disposition un nombre suffisant d'observateurs internationaux.

Compte tenu de l'enjeu et du défi à relever, nous nous joignons à l'appel lancé en faveur du renforcement de la présence des Nations Unies en Afrique du Sud, en considérant qu'il sera indispensable de veiller à ce que les observateurs arrivent en Afrique du Sud bien avant la tenue des élections.

Nous souhaitons également que l'élargissement du mandat de la MONUAS envisagé puisse contribuer à générer un climat apte à favoriser les conditions de sécurité nécessaires pour le bon déroulement des élections prévues le 27 avril 1994.

Pour assurer le maximum de crédibilité à ce processus électoral, nous estimons qu'au-delà de l'Organisation des Nations Unies, les Etats, et les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux devraient contribuer activement à chaque étape de ce processus électoral, étant entendu qu'une telle contribution tous azimuts exige une coordination soutenue que l'ONU doit assurer avec doigté et de manière efficiente.

Dans ce même contexte, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général, visant à créer un fonds d'affectation spéciale pour financer la participation d'observateurs supplémentaires provenant de pays africains et autres pays en développement, et nous espérons que la communauté internationale apportera des contributions généreuses audit fonds.

La délégation rwandaise partage également le constat que la consolidation de la transformation démocratique de l'Afrique du Sud requiert un engagement de la communauté internationale en faveur d'une croissance économique soutenue de l'Afrique du Sud.

Nous espérons que la communauté internationale apportera une assistance multiforme qui aidera le nouveau gouvernement à redresser les conditions

M. Bizimana (Rwanda)

socio-économiques des couches les plus défavorisées de la population sud-africaine, ce qui permettra, à la longue, de résoudre dans une certaine mesure certaines difficultés que connaît ce pays – y compris la violence qui y règne – et qui menacent le processus de transformation en cours.

Pour conclure, j'aimerais souligner que la délégation rwandaise, qui se félicite des progrès réalisés par le peuple sud-africain sur la voie qui a conduit à cette phase décisive de son histoire, et consciente de la nécessité pour la communauté internationale de continuer d'aider le peuple sud-africain à faire aboutir le processus en cours, la délégation rwandaise, disais-je, votera en faveur du projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter.

M. MERIMEE (France) : Ma délégation se réjouit de ce que notre Conseil soit réuni aujourd'hui sur une question qui fait l'objet d'un consensus général au sein de la communauté internationale.

Les Sud-Africains vont en effet participer, le 27 avril prochain, aux premières élections véritablement démocratiques de l'histoire de ce pays. Cet événement extraordinaire a été rendu possible par la volonté d'hommes et de femmes qui ont décidé d'un commun accord de mettre fin au régime inacceptable de l'apartheid que notre Organisation a constamment condamné. Cette élection mérite, pour cette raison, le plein soutien de notre Conseil et de la communauté internationale.

La France rend, à ce titre, sincèrement hommage au Président De Klerk et au Président de l'African National Congress (ANC), M. Nelson Mandela, sans lesquels ces développements, inimaginables il y a quelques années encore, n'auraient pu avoir lieu.

Pour autant, un travail important reste à accomplir d'ici le jour du scrutin. Des millions d'électeurs devront se faire enregistrer sur les listes électorales pour participer au vote. Il faudra assurer une formation minimale en leur faveur afin que les élections puissent se tenir le plus démocratiquement possible. Enfin, ainsi que le Secrétaire général l'a souligné, des actes de violence risquent d'entraver le bon déroulement des opérations de vote.

Ma délégation émet le vœu que les parties en Afrique du Sud, notamment celles qui n'ont pas accepté de participer aux négociations multipartites, s'abstiennent de commettre des actes de violence et d'intimidation, tant contre les électeurs que contre les observateurs internationaux afin de contribuer ainsi à ces élections libres et régulières.

M. Mérimée (France)

La France, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour permettre aux Sud-Africains de s'exprimer librement à l'occasion de ces premières élections qui constitueront pour l'Afrique du Sud le point de départ d'une nouvelle aventure humaine.

M. AL-KHUSSAIBY (Oman) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de présider le Conseil pour le mois en cours et de vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation pour la manière excellente et compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil. Nous sommes certains que votre direction avisée nous amènera à une conclusion favorable.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter très sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Li, de la Chine, qui a présidé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil traite aujourd'hui, une fois de plus, de la question de l'Afrique du Sud. Comme nous le savons tous, la situation en Afrique du Sud a toujours été l'une des questions importantes examinées tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité.

M. Al-Khussaiby (Oman)

Des résolutions ont été adoptées en vue de trouver une solution et de s'entendre sur un cadre juridique qui ouvrirait la voie à un processus électoral régulier et juste.

Nous saluons le rôle joué par le Secrétaire général de même que les efforts de ses représentants spéciaux. La création de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) est venue à point nommé. Nous sommes certains que le système démocratique de gouvernement symbolisé par les prochaines élections ouvrira la voie à une Afrique du Sud nouvelle, où la population tout entière aura un rôle à jouer.

Nous espérons que toutes les parties participeront à ce processus électoral historique. A cet égard, ma délégation appuie l'élargissement du mandat de la MONUAS, tel que proposé par le Secrétaire général dans son rapport (S/1994/16) en date du 10 janvier 1994.

Ma délégation votera pour le projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Oman des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je mets à présent aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/28.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 894 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. WALKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence et de l'élection de votre pays au Conseil de sécurité. Nous voudrions également remercier le Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Li, pour la façon remarquable dont il a dirigé le Conseil pendant le mois de décembre. Je profite aussi de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux autres nouveaux membres du Conseil.

M. Walker (Etats-Unis)

Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous sommes attristés par la disparition de M. Holst, Ministre des affaires étrangères de la Norvège. Nous l'avons connu comme étudiant dans notre pays, comme professeur et comme Ministre éminent de la défense et des affaires étrangères. Sa contribution à la paix et à la sécurité internationales dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et pendant les négociations entre Israël et l'OLP est bien connue et restera longtemps dans les mémoires. Qu'il nous soit permis d'exprimer nos sincères condoléances à sa famille et au peuple norvégien.

Le vote d'aujourd'hui représente un nouveau pas dans la longue histoire de l'appui accordé par les Nations Unies au démantèlement de l'apartheid et au passage à une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Les premières élections non raciales qui auront lieu en Afrique du Sud le 27 avril seront un important jalon pour ce pays en passe de devenir une authentique démocratie multipartite. Des élections libres et régulières ouvriront la voie à un gouvernement par la majorité et sonneront le retour de l'Afrique du Sud au sein de la communauté internationale. Mon gouvernement appuie vigoureusement et sans équivoque cette résolution, qui réclame le déploiement immédiat d'observateurs des Nations Unies pour faciliter le processus électoral en Afrique du Sud.

L'évolution spectaculaire de la situation en Afrique du Sud ces dernières années est un encouragement pour tous ceux qui espèrent la paix, l'égalité et la justice. L'impasse et les récriminations d'un passé récent ont cédé le pas à un nouvel esprit de progrès et de promesse pour l'avenir. Nous prions instamment toutes les parties de tirer profit de cette évolution positive et de mettre définitivement fin à la violence qui la menace. Le fait que l'Afrique du Sud soit aujourd'hui sur le point de devenir une démocratie non raciale témoigne abondamment du courage et de la persévérance du peuple sud-africain et de ses dirigeants.

Les négociations multipartites se sont achevées récemment par la mise en oeuvre du Conseil exécutif de transition et des accords sur une constitution provisoire, une déclaration des droits du peuple et autres fondements du passage de l'Afrique du Sud à une démocratie non raciale. Tous les Sud-Africains peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli. Devant la violence et les problèmes considérables provoqués par ceux qui sont décidés à saboter le processus démocratique, les dirigeants sud-africains ont continué à faire progresser les négociations et sont parvenus à un accord sur un système politique qui donne des droits à tous ses citoyens, sans distinction de race, de couleur ou de sexe.

M. Walker (Etats-Unis)

La campagne électorale et les préparatifs électoraux sont en cours. Mon gouvernement se joint à la communauté internationale pour demander à toutes les parties qui ne se sont pas encore décidées à participer au processus de le faire. La participation garantit aux intéressés d'avoir leur mot à dire sur l'élaboration de la constitution définitive de l'Afrique du Sud et sur son avenir politique. Je me permets de souligner que mon gouvernement a clairement fait savoir qu'il attendait de toutes les parties qu'elles respectent les accords négociés conclus pendant la période pré-électorale. Nous appuierons la nouvelle Afrique du Sud à cet égard.

Mon gouvernement se réjouit de ce que des Sud-Africains responsables se sont félicités du rôle important joué par les Nations Unies en Afrique du Sud, notamment par les observateurs de la paix des Nations Unies qui se trouvent actuellement en Afrique du Sud. Nous nous félicitons que le rôle de ces observateurs de la paix consiste maintenant à observer les élections. L'expérience de l'ONU en matière de surveillance des élections est une expérience réussie – depuis les élections de 1990 en Namibie, pays voisin, jusqu'aux élections tenues dernièrement au Cambodge.

Nous invitons tous les Sud-Africains à coopérer aux efforts déployés par les observateurs des Nations Unies et les autres observateurs, qu'ils soient officiels ou non gouvernementaux. Mon gouvernement est fermement décidé à appuyer les efforts du Représentant spécial des Nations Unies, M. Brahimi, dans les capacités et l'intégrité duquel nous avons pleinement confiance. Nous invitons l'ONU, et les autres observateurs internationaux, le Conseil exécutif de transition, la Commission électorale indépendante, le Gouvernement sud-africain et les partis politiques à travailler en étroite coopération pour faire en sorte que les élections soient libres et régulières.

Mon gouvernement attend des Nations Unies qu'elles fassent tout leur possible, lors de la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général, pour limiter les dépenses au maximum tout en assurant une surveillance efficace des élections sud-africaines. Les Etats-Unis ont l'intention de poursuivre cet objectif dans les instances appropriées.

C'est véritablement un moment unique pour l'Afrique du Sud. La communauté internationale et le peuple sud-africain sont unis dans la recherche d'un même but : veiller au succès du passage de l'Afrique du Sud à la démocratie. Les Etats-Unis se joignent à la communauté internationale pour célébrer cet accomplissement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

M. van BOHEMEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous tenons particulièrement à vous saluer, Monsieur le Président, dans votre rôle de Président pour ce mois et à vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé le Conseil jusqu'à présent. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Li, de la Chine, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

La Nouvelle-Zélande a donné son plein appui à l'adoption urgente du projet de résolution présenté au Conseil. Cette résolution est une étape cruciale conduisant à l'un des événements les plus importants de l'année, voire de la décennie : les premières élections véritablement démocratiques en Afrique du Sud. Notre appui est conforme au désir éprouvé depuis longtemps par la Nouvelle-Zélande de voir la fin de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique, fondée sur l'égalité pour tous les Sud-Africains.

Cette résolution répond au besoin de l'Afrique du Sud d'obtenir une aide concrète des Nations Unies pour créer un climat propice à la tenue d'élections démocratiques et en vérifier les résultats. Il convient que la réponse des Nations Unies fasse intervenir le Conseil et l'Assemblée générale pour donner effet à la demande émanant du Conseil exécutif de transition.

Outre qu'elle exprime l'urgence, cette résolution évoque la constitution provisoire – l'axe de la réforme en Afrique du Sud. Elle établit le cadre juridique du gouvernement par le peuple – tout le peuple. C'est le premier cadre constitutionnel non racial de l'Afrique du Sud post-apartheid, un événement dont il convient de se féliciter au plus haut point.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande partage l'avis consensuel du Conseil selon lequel les recommandations du Secrétaire général sur le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) sont pratiques et souples. Nous acceptons l'évaluation du Secrétaire général relativement aux exigences en ressources et en personnel pour le soutien aux premières élections non raciales et démocratiques dans l'histoire de l'Afrique du Sud.

Nous nous réjouissons du fait que cette résolution favorise la coopération entre la MONUAS et la Mission d'observation du Commonwealth, ainsi que les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union européenne et celles de participants sud-africains et autres participants nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux. Nous tenons à faire remarquer ici que la Nouvelle-Zélande est disposée à participer aux démarches de l'ONU et du Commonwealth. Nous nous félicitons du fait que le chef de la Mission d'observation du Commonwealth au cours de cette période cruciale sera un Néo-Zélandais.

Nous partageons le sentiment d'optimisme suscité par le fait que des élections libres et équitables auront lieu en avril prochain. Mais nous ne pouvons perdre de vue le spectre de la violence actuelle en Afrique du Sud. Nous exprimons donc notre satisfaction du fait que cette résolution envoie un important message aux parties disposées à recourir à la violence. L'intimidation politique et les tentatives violentes de perturber les élections sont inacceptables. La communauté internationale condamnera sans réserve quiconque tentera d'utiliser de telles méthodes. En outre, nous comptons que les partisans de la violence, quels qu'ils soient, soient tenus pour responsables.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons du fait que la résolution appelle l'attention sur la nécessité pour toutes les parties de s'abstenir de porter atteinte à la sécurité des observateurs de l'ONU et des autres observateurs et de faciliter leur mission.

Pour terminer, nous croyons que la décision que nous avons prise aujourd'hui contribuera de façon très concrète à la réalisation d'un objectif que l'ONU vise depuis près d'un demi-siècle : une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de ses paroles aimables à mon égard.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

votre accession à la présidence, et pour féliciter l'Ambassadeur Li pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre de l'année dernière.

Le gouvernement de mon pays est très heureux que le Conseil de sécurité vienne d'adopter cette résolution, qui représente un nouveau pas dans la marche de l'Afrique du Sud vers une démocratie au service de tous les Sud-Africains et vers le règlement d'un problème extrêmement difficile et délicat qui a préoccupé l'ONU depuis qu'elle existe. Nous saisissons cette occasion pour rendre de nouveau hommage à la sagesse et au rôle dirigeant de tous ceux qui ont oeuvré pour la paix et la réconciliation en Afrique du Sud et pour réaffirmer notre ferme appui à la transition en cours.

Le gouvernement de mon pays accorde beaucoup d'importance à l'activité d'observation des élections entreprise par l'ONU, et nous sommes encouragés de noter qu'il s'agit d'une activité d'avenir. Toutes les élections, de par leur propre nature, sont très importantes, mais peu peuvent être aussi importantes que celles qui se dérouleront le 27 avril prochain en Afrique du Sud. Nous sommes pleinement confiants que ceux qui ont travaillé si durement pour qu'elles aient lieu voudront maintenant veiller à ce qu'elles soient libres et équitables. Mais il est important qu'elles soient considérées ainsi par tous.

Il est clairement justifié que la communauté internationale fasse tout son possible pour que les élections soient un succès. Il est vital que les électeurs soient convaincus d'avoir une occasion équitable de remplir leur bulletin de vote secrètement et sans entrave. Cela constitue aussi la clef de la validation des résultats des élections. Nous continuons d'espérer que toutes les parties participeront à ces élections, qui visent la création d'une démocratie multipartite non raciale.

La résolution souligne à juste titre le rôle de coordination de l'ONU pour harmoniser les efforts de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) et ceux des missions envoyées par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), par le Commonwealth et par l'Union européenne, ainsi que de celles qui seront probablement envoyées par des gouvernements au plan individuel et des organisations non gouvernementales. Les efforts déployés jusqu'à maintenant par les quatre principales missions d'observation ont été coordonnés, et une telle coordination doit maintenant être intensifiée. Le gouvernement de mon pays compte sur la participation d'observateurs britanniques au sein de la Mission de l'ONU elle-même et de celles du Commonwealth et de l'Union européenne.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Il est approprié, également, que cette résolution évoque la nécessité d'enrayer la violence et l'intimidation, qui continuent d'être des caractéristiques troublantes d'une situation par ailleurs encourageante en Afrique du Sud. Nous appelons tous ceux qui sont engagés dans le processus politique en Afrique du Sud à oeuvrer ensemble pour faire en sorte que cesse la violence. Pendant de nombreuses décennies, l'avenir de l'Afrique du Sud paraissait sombre et condamné à déboucher sur la violence. Maintenant que, enfin, les principaux groupes politiques agissent de concert pour tourner le dos à ce passé, il est certainement temps de fonder l'avenir du pays sur les urnes et non sur les armes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses paroles aimables à mon égard.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et je tiens à vous assurer que vous pourrez compter sur l'appui total et sans réserve de notre délégation.

J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Li, pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président du Conseil pour le mois de décembre 1993.

La délégation russe souhaite une bienvenue chaleureuse à tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité.

Concernant le décès prématuré du Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Johan Jorgen Holst, un homme d'Etat éminent qui a beaucoup contribué au règlement de problèmes internationaux, notamment les problèmes du Moyen-Orient, je voudrais exprimer nos plus profondes condoléances au peuple et au Gouvernement de la Norvège ainsi qu'à la famille du défunt.

La délégation russe se félicite de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui concernant les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONJAS) relatives au processus électoral dans ce pays. Cette résolution favorisera indubitablement la préparation et la réalisation fructueuses des premières élections générales qui seront tenues dans ce pays, élections qui ouvriront la voie à la réalisation d'un objectif longtemps recherché : l'élimination définitive de l'apartheid et l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

En cette période extrêmement complexe de l'histoire de l'Afrique du Sud, un dialogue constructif est plus nécessaire que jamais. De plus, toutes les

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

structures politiques du pays doivent être prêtes à coopérer mutuellement afin que les élections aient lieu dans des conditions normales et pacifiques. A ce sujet, nous jugeons important que la résolution prie instamment toutes les parties, y compris celles qui n'ont pas pleinement participé aux négociations multipartites, de respecter les accords qui ont été conclus au cours de ces négociations, de démontrer leur attachement aux principes démocratiques et de prendre part aux élections prochaines. L'appel lancé par la résolution à toutes les parties pour qu'elles prennent des mesures afin de mettre un terme aux actes de violence et d'intimidation et contribuent ainsi à la tenue d'élections libres et régulières est également important.

Il ne fait aucun doute que l'efficacité des activités ultérieures de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, en coordination avec les observateurs de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth et de l'Union européenne, déterminera largement le succès des futures élections en Afrique du Sud. Dans ce contexte, la question du déploiement opportun d'un nombre suffisant d'observateurs internationaux en Afrique du Sud revêt, à notre avis, une importance particulière. Quant à elle, la Fédération de Russie a déjà informé le Secrétaire général du fait que nous sommes disposés à permettre à un grand nombre de citoyens russes d'oeuvrer en tant qu'observateurs de l'ONU.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera sans délai une résolution appropriée, ouvrant ainsi rapidement la voie à la solution des problèmes concrets liés au nouveau rôle de l'ONU en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois): Je voudrais tout d'abord remercier mes collègues de toutes les aimables paroles qu'ils m'ont adressées.

Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois, ce mois-ci, que je prends la parole à une séance officielle du Conseil de sécurité, je voudrais m'associer à mes collègues pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je suis sûr que grâce à votre sagesse, à votre talent et à votre longue expérience de diplomate, vous mènerez à bien les travaux du Conseil pour le mois de janvier.

Au nom de la délégation chinoise, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : l'Argentine, la République tchèque, le Nigéria, l'Oman et le Rwanda. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Cap-Vert, à la Hongrie, au Japon, au Maroc et au Venezuela pour leur éminente contribution aux travaux du Conseil au cours de leur mandat de membres du Conseil, ces deux dernières années.

Grâce aux efforts soutenus et inlassables du peuple sud-africain et de la communauté internationale, des changements positifs se sont produits en Afrique du Sud. Une série de faits nouveaux sont intervenus dans le processus de paix dans ce pays. Le Conseil exécutif de transition sud-africain a été créé et a joué un rôle positif. Le Parlement sud-africain a adopté une constitution provisoire à une majorité écrasante, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans l'histoire de l'Afrique du Sud. A cet égard, nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire général, à son Représentant spécial, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à l'Union européenne et au Commonwealth pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés au fil des années, afin de résoudre la question de l'Afrique du Sud.

La Chine a, d'emblée, sympathisé avec le peuple sud-africain et l'a appuyé dans sa juste lutte contre l'apartheid et pour l'égalité raciale et les droits démocratiques. Nous en sommes en faveur du processus de paix en Afrique du Sud et nous préconisons un règlement de la question sud-africaine par la voie de négociations politiques. Nous apprécions hautement la détermination et la volonté dont font preuve toutes les parties concernées en vue de trouver un règlement politique de la question sud-africaine, et nous condamnons toute forme de violence, qui sape le processus de paix.

M. Li Zhaoxing (Chine)

Les premières élections non raciales dans l'histoire de l'Afrique du Sud qui doivent se tenir en avril 1994 constitueront un événement majeur dans la vie politique du peuple sud-africain. Cet événement a déjà attiré l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Nous notons que, grâce à l'assistance de la communauté internationale, et notamment celle des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des pays africains, les préparatifs pour la tenue des élections sont déjà en cours. Nous appuyons les mesures suggérées par le Secrétaire général pour assurer le déroulement sans heurts des élections ainsi que sa proposition d'élargir le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS). C'est sur la base de ces éléments que nous avons voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté.

Nous sommes convaincus que le succès des élections en Afrique du Sud dépend du peuple sud-africain lui-même. Nous espérons sincèrement que toutes les parties en Afrique du Sud sauront saisir cette occasion historique pour faire passer au premier plan les intérêts de la nation et du peuple, surmonter leurs difficultés et adopter des mesures efficaces pour mettre un terme à la violence, afin de faire en sorte que les élections aient lieu comme prévu. Les parties atteindraient ainsi très rapidement l'objectif noble consistant à instaurer une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, et contribuant ainsi à la paix, à la stabilité et à la prospérité de l'Afrique tout entière. La Chine, avec la communauté internationale, continuera de contribuer au règlement politique de la question sud-africaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais): Aujourd'hui plus que jamais auparavant, la situation en Afrique du Sud prend une tournure qui incite à l'optimisme – optimisme qui doit toutefois être tempéré par le fait qu'au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, tout n'a pas été positif et chaque pas en avant a été suivi d'un pas en arrière.

Comme dans tout processus politique complexe, l'édification d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie a mis très longtemps à se concrétiser et a été retardée pour plusieurs raisons. Mais les perspectives qui s'ouvrent sont clairement positives, au moment où le peuple sud-africain se prépare à faire ce pas en avant historique.

M. Sardenberg (Brésil)

Représentant un pays qui a depuis longtemps appuyé les efforts visant à démanteler l'apartheid et à édifier une Afrique du Sud multiraciale, ma délégation se félicite des nouvelles tendances positives et attend avec impatience que s'achèvent les tâches qu'il reste encore à accomplir dans ce pays.

La tâche consistant à éliminer complètement les horreurs inqualifiables de la discrimination raciale est loin d'être aisée.

Pendant plus de 40 ans, la situation en Afrique du Sud a été soigneusement examinée par les instances compétentes de l'ONU dans son ensemble et par le Conseil de sécurité, en particulier. Nous avons manifesté notre appui à la participation du Conseil à la promotion d'un règlement pacifique des différends internes en Afrique du Sud. L'apartheid et la violence sociale et raciale dans ce pays ont toujours été considérés comme une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Conseil se réunit ici aujourd'hui pour manifester l'appui de la communauté internationale au peuple sud-africain dans ses premiers pas vers un grand voyage.

L'évolution politique en Afrique du Sud et les négociations multipartites, en particulier, ont rendu possible la décision historique de tenir les premières élections libres et démocratiques dans ce pays le 27 avril 1994. Avec l'accord sur la Constitution provisoire et la création du Conseil exécutif de transition et de la Commission électorale indépendante, ces élections sont une indication très claire que la paix et la démocratisation ont pris un cours irréversible.

Les Nations Unies doivent être prêtes à coopérer à ce succès qui n'a été que trop attendu. Je voudrais, à cet égard, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, de ses efforts inlassables pour s'acquitter de ses responsabilités importantes, au moment où l'Afrique du Sud s'engage sur la voie de la démocratie.

La résolution que nous venons d'adopter représente une mesure importante pour garantir le bon déroulement du compte à rebours jusqu'à la naissance d'une véritable démocratie en Afrique du Sud. Nous avons appuyé l'élargissement du mandat de la MONUSC pour lui permettre de jouer un rôle important non seulement dans l'évaluation de la liberté finale et de la régularité des élections mais aussi dans la surveillance du processus électoral, à chacun de ses stades.

Ce mandat élargi et complet est une gageure. Il va de l'observation des actions de la Commission électorale indépendante à l'étendue de la liberté et de

M. Sardenberg (Brésil)

la régularité du processus électoral, de la vérification de l'application satisfaisante des différentes lois pertinentes et du respect par les forces de sécurité des exigences des lois et décisions pertinentes du Conseil exécutif de transition, à la confirmation du fait que les électeurs habilités à voter ont réellement la possibilité d'exercer leur droit de vote.

Une autre tâche importante qui attend la MONUAS sera de vérifier que le scrutin a lieu dans un climat exempt de toute manoeuvre d'intimidation, dans lequel les électeurs puissent accéder librement aux bureaux de vote, la confidentialité de leur vote étant garantie. La vérification du dépouillement correct des bulletins, la sécurité du vote et l'annonce rapide des résultats feront également partie du mandat des observateurs des Nations Unies.

L'un des aspects essentiels de la MONUAS sera son rôle de coordination des activités des observateurs provenant des organisations internationales et des gouvernements étrangers. La MONUAS sera au centre du processus international de suivi.

Nous partageons l'appréciation du Secrétaire général selon laquelle la responsabilité première de vérifier si les élections sont libres et régulières incombe à la Commission électorale indépendante (IEC). Le bon résultat du processus électoral dépend avant tout de l'engagement de toutes les parties concernées à respecter le cadre juridique défini par l'IEC et par les lois électorales, la loi sur la Commission indépendante des médias et la loi sur l'Office indépendant de radiotélédiffusion.

A cet égard, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre grave préoccupation au vu de la persistance d'enclaves de violence en Afrique du Sud, qui peuvent saper le processus électoral. Les auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent être condamnés. Nous regrettons de voir que le nombre de décès causés par les actes de violence politique est en augmentation et que, s'il est vrai que certaines mesures ont été prises pour infléchir la courbe de la violence, il n'en demeure pas moins que les résultats sont encore loin d'être encourageants.

Le mandat élargi de la MONUAS doit être exécuté sans retard. Nous appuyerons une action rapide de la part de l'Assemblée générale, de façon que les observateurs des Nations Unies soient déployés sans délai.

La situation en Afrique du Sud a toujours été une source de préoccupation pour le Gouvernement brésilien. Nous sommes fermement convaincus que les élections d'avril représenteront un tournant très bienvenu dans la situation dans ce pays. Nous sommes certains que les obstacles qui se dressent sur la voie

M. Sardenberg (Brésil)

d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie ne seront pas insurmontables. En tant que voisin de l'Afrique du Sud dans la région de l'Atlantique Sud, le Brésil attend avec impatience le moment où l'Afrique du Sud prendra sa place dans l'association des pays de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

M. CARDENAS (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier une fois de plus des paroles chaleureuses de bienvenue que vous avez déjà adressées à l'Argentine et aux autres nouveaux membres du Conseil de sécurité, et à vous féliciter de la compétence avec laquelle vous dirigez le Conseil. Nous adressons également nos félicitations qui, pour être traditionnelles, n'en sont pas moins sincères, à l'Ambassadeur Li, de la Chine, pour le travail qu'il a accompli le mois dernier.

Ma délégation a examiné attentivement l'excellent rapport sur la question de l'Afrique du Sud présenté par le Secrétaire général et préparé avec le concours de M. Lakhdar Brahimi et ses collaborateurs, qui ont en outre eu la bienveillance d'assister à nos réunions. Le caractère complet et la transparence de ce document aident le Conseil à agir dans ce cas avec la diligence nécessaire. Nous appuyons les conclusions et recommandations qui figurent dans ce rapport, car nous estimons indispensable que les Nations Unies continuent d'appuyer le processus de paix en cours en Afrique du Sud, question cruciale à laquelle la communauté internationale a accordé son attention ces dernières années, ce qui a eu des conséquences morales profondes.

Ce processus, qui aboutira prochainement aux premières élections démocratiques qui se tiendront en Afrique du Sud le 27 avril prochain, semble loin d'être simple. Nous estimons que les difficultés de ce processus sont essentiellement dues à trois éléments, à savoir la persistance de la violence, le risque que certains groupes politiques sabotent le processus, et les contraintes de temps auxquelles se heurtent les préparatifs des élections, notamment en ce qui concerne l'inscription des électeurs sur les listes électorales et leur éducation.

C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles coopèrent avec ceux qui s'efforcent de mettre fin à la violence et de faire participer tous les partis politiques au processus de paix. Ma délégation tient à rendre hommage aux efforts déployés par la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUSC) et les observateurs de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Union européenne et du Commonwealth en vue de mettre fin à la violence en Afrique du Sud et espère que ces efforts seront poursuivis. Nous pensons que grâce à l'expérience positive déjà acquise par les Nations Unies en matière d'observation de processus électoraux, la MONUSC est en mesure de faire une contribution importante à ce processus. Ce ne sera toutefois ni faisable ni facile sans la coopération des parties sud-africaines. C'est

M. Cardenas (Argentine)

pourquoi nous appelons toutes les parties à envisager la nécessité de garantir la sécurité totale des observateurs internationaux et à les aider à s'acquitter de leur mandat.

En ce qui concerne la mandat élargi de la MONUAS, nous tenons à souligner en particulier sa tâche de coordination des activités des observateurs internationaux envoyés par l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne et le Commonwealth, et d'autres organisations intergouvernementales ou gouvernements. Cette tâche revêt une importance cruciale si nous voulons éviter les doubles emplois et utiliser de la manière la plus efficace possible les maigres ressources dont on dispose.

Enfin, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue généreusement au Fonds d'affectation spéciale qui sera créé par le Secrétaire général pour financer la participation d'observateurs supplémentaires en provenance de pays d'Afrique et d'autres pays en développement et garantir ainsi la participation la plus large possible au processus qui représente rien de moins que l'aboutissement des efforts en vue d'établir une Afrique du Sud démocratique, non raciste et unie, objectif qu'a poursuivi et que continuera de poursuivre inlassablement la communauté internationale et qu'a appuyé et que continuera d'appuyer la République Argentine de concert avec les observateurs, en faisant preuve d'une volonté ferme et sans réserves.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole ce mois-ci, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour la façon stricte et efficace dont vous dirigez les travaux du Conseil, d'autant plus que c'est dès votre entrée ce mois-ci au Conseil de sécurité que les fonctions de Président du Conseil vous reviennent. Sachez que vous pourrez toujours compter sur notre coopération.

Je tiens également à adresser les remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur de la Chine pour la façon à la fois compétente et efficace dont il a dirigé nos travaux durant le mois de décembre dernier.

Je voudrais également dire que la délégation espagnole a été heureuse de participer aux travaux du Conseil avec les délégations du Cap-Vert, de la Hongrie, du Japon, du Maroc et du Venezuela. Nous avons pu apprécier leur esprit de coopération tout au long de l'année 1993.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Nous nous félicitons aussi de la présence parmi nous de nos collègues de l'Argentine, du Nigéria, de l'Oman, du Rwanda et de la République tchèque, qui apporteront sans doute une contribution qui enrichira les travaux du Conseil de sécurité.

Ma délégation a contribué à la rédaction de la résolution que le Conseil vient d'adopter et elle a voté pour. Ce texte a été élaboré en très peu de temps, étant donné que le processus électoral qui commence en Afrique du Sud et qui aboutira aux élections du 27 avril 1994, demande l'attention urgente des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière. Nous espérons que cette décision du Conseil de sécurité sera suivie en temps voulu de mesures prises par l'Assemblée générale.

Ce moment historique est arrivé grâce au courage et à la perspicacité politique des principaux protagonistes sud-africains : le Président De Klerk, M. Nelson Mandela, le Président de l'African National Congress (ANC) et les dirigeants et responsables politiques, qui ont pris les mesures nécessaires pour permettre le démantèlement du régime d'apartheid et la transition vers une Afrique du Sud démocratique, non raciste et unie.

Tout au long de l'année 1993, la communauté internationale a assisté aux immenses progrès accomplis dans ce processus de transition. Le Conseil de négociations multipartites a fait preuve de souplesse et d'habileté pour parvenir à un consensus qui a permis d'arrêter les principes constitutionnels et de créer les institutions intérimaires chargées de diriger le pays jusqu'aux élections du 27 avril prochain, date à laquelle la constitution intérimaire entrera en vigueur. Grâce à tout cela, l'Assemblée générale a pu, à sa session en cours, adopter à l'unanimité une résolution levant les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, ainsi qu'une série de résolutions relatives à la question de l'Afrique du Sud qui reconnaissent et soulignent les changements profonds qui se produisent dans ce pays et qui créent une situation entièrement nouvelle.

La remise, il y a quelques semaines, du prix Nobel de la paix à M. De Klerk et à M. Mandela souligne le fait que le monde entier reconnaît l'importance du processus de transition en Afrique du Sud et la perspicacité de ces deux hommes d'Etat qui ont compris que ce processus est la seule voie possible pour l'avenir de l'Afrique du Sud. L'Espagne souhaite vivement que l'année 1994 et, en particulier, la date du 27 avril prochain soient le point de départ d'une

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

nouvelle réalité en Afrique du Sud qui lui permette de s'intégrer dans l'ensemble des nations démocratiques et de devenir membre à part entière de la communauté internationale.

Le rapport que nous a présenté le Secrétaire général expose avec précision et en détail les défis et exigences auxquels devra faire face la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) pour s'acquitter de manière efficace et stricte de son mandat de contrôle du processus électoral, en plus de ses contributions actuelles à la promotion de la paix dans ce pays. Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, et la Division électorale, ainsi que tout le personnel de la MONUAS, avec à sa tête Mme Angela King, pour l'excellent travail accompli en préparant ce rapport et en contribuant à assurer que les conditions sur le terrain facilitent les tâches qui seront confiées aux nouveaux observateurs internationaux.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

La tâche qui attend l'Organisation des Nations Unies en Afrique du Sud, à la demande expresse du Conseil exécutif de transition, est un défi extrêmement important, car c'est d'elle que dépendra en grande partie le succès du processus de transition. Les obstacles que l'ONU devra surmonter sont graves, et nous devons donc tous lui apporter notre entière coopération.

L'intensité de la violence qui règne encore dans de nombreuses parties de l'Afrique du Sud est une source de préoccupation profonde pour le Conseil, ainsi que pour le Secrétaire général. La résolution que nous venons d'adopter demande à toutes les parties de prendre des mesures pour mettre un terme aux actes de violence et d'intimidation qui se commettent encore. On ne peut permettre à qui que ce soit d'essayer de perturber ou d'entraver le déroulement normal du processus électoral. A cet égard, la sécurité des observateurs internationaux doit être garantie afin qu'ils puissent accomplir leur mission comme il faut.

Il convient de rappeler que les résultats d'élections libres et honnêtes sont bénéfiques pour l'ensemble de la population et renforcent les valeurs démocratiques d'une société. C'est pourquoi nous exprimons l'espoir que toutes les parties en Afrique du Sud, y compris celles qui n'ont pas pleinement participé aux négociations multipartites, respecteront les accords conclus, prendront part aux élections et en accepteront les résultats de façon démocratique.

La délégation espagnole est d'accord avec les recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport, qui définissent le mandat élargi de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), tel qu'il est spécifié au paragraphe 57 du rapport, et le nombre d'observateurs nécessaires, tel qu'il est indiqué aux paragraphes 91 et 92. Nous estimons en particulier que le travail de coordination avec les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Union européenne et du Commonwealth britannique, ainsi qu'avec d'autres Etats et organisations, sous la direction de l'ONU, sera d'une importance capitale.

Consciente de la nécessité d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour veiller à ce que les élections qui se dérouleront le 27 avril 1994 en Afrique du Sud soient libres et impartiales, l'Espagne participera à la mission d'observation de l'Union européenne, dont mon pays est membre, et elle étudie actuellement la possibilité d'envoyer des observateurs supplémentaires dans le cadre de la mission des Nations Unies. Nous espérons

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

sincèrement que l'Afrique du Sud deviendra pour le continent africain et pour l'ensemble du monde l'exemple de ce que la détermination des parties et l'attachement aux principes démocratiques peuvent accomplir lorsqu'on veut bâtir une nouvelle société, un pays nouveau.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation nigériane, exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple norvégiens à l'occasion du décès de l'un de leurs hommes politiques les plus éminents, le Ministre des affaires étrangères, M. Holst.

La délégation nigériane prend la parole au sujet de l'Afrique du Sud en se félicitant de voir que cette question, qui retient depuis très longtemps l'attention de la communauté internationale, commence à évoluer d'une façon qui répond à notre attente, et elle espère que le problème sud-africain sera enfin résolu et que le processus démocratique sera couronné de succès. Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport lucide sur l'Afrique du Sud, dans lequel il présente l'état de la situation dans ce pays, et donne une indication de la marche à suivre. Il est approprié que le Conseil ait saisi le taureau par les cornes en examinant le contenu du rapport quant au fond. Nous appuyons donc sans réserve la résolution que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité.

Il nous paraît particulièrement satisfaisant que par l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité reconnaisse les contributions positives que la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) a déjà apportées non seulement au processus de transition en Afrique du Sud, mais également aux efforts déployés pour contenir la violence sinistre qui règne dans ce pays. La délégation nigériane souhaite féliciter Mme Angela King et tout le personnel de la MONUAS pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et qu'ils continuent d'accomplir. Nous félicitons également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, pour le travail énergique et efficace qu'il effectue.

Ma délégation félicite également l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la remarquable contribution qu'elle a apportée au processus de paix en Afrique du Sud, et reconnaît également le rôle positif joué par le Commonwealth et l'Union européenne tout au long de ce processus.

M. Gambari (Nigéria)

Le Gouvernement nigérian appuie l'appel lancé à toutes les parties en Afrique du Sud, en particulier à celles qui n'ont pas pleinement participé aux négociations multipartites, de respecter les accords qui ont été conclus, et nous les prions instamment et fermement de prendre pleinement part aux élections prochaines. Il incombe également à toutes les parties d'assurer la sécurité et la sûreté des observateurs internationaux qui, en fin de compte, se trouvent là pour contribuer au déroulement d'élections libres et régulières et pour garantir la légitimité de leur résultat sur le plan international.

Ma délégation est également satisfaite de la décision prise par le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour financer la participation d'observateurs supplémentaires venant de pays limitrophes de l'Afrique du Sud, ainsi que d'autres pays africains et de pays en développement en général. Nous prions donc instamment les Etats Membres de contribuer généreusement à ce fonds afin d'éviter la création d'une triste situation dans laquelle les seuls observateurs internationaux qui pourraient participer au processus électoral en Afrique du Sud viendraient uniquement de pays riches et développés.

Alors que le démantèlement du système honni de l'apartheid est proche, il reste un certain nombre de questions importantes qui doivent, à notre avis, être examinées d'urgence par la communauté internationale. Il s'agit de la question de la violence, des élections du 27 avril elles-mêmes, et des besoins de l'Afrique du Sud après l'apartheid. Je demande donc l'indulgence du Conseil pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les difficultés inhérentes qu'il y a à traiter de chacune de ces trois questions.

Je voudrais d'abord parler de la question de la violence. La violence en Afrique du Sud est aggravée par la criminalité croissante, par des inégalités socio-économiques criantes, par l'intolérance politique, raciale et ethnique, par la facilité d'accès aux armes à feu, par l'inefficacité du système de justice criminelle, et par le fait que la majorité des Sud-Africains n'a pas confiance dans la police sud-africaine. Les jeunes Sud-Africains noirs frustrés, dont 90 % sont au chômage, constituent un terrain fertile à l'affrontement politique. La violence politique est toujours concentrée au Natal et dans l'East Rand, où ont été dénombrés, jusqu'en décembre 1993, environ 90 % des décès. Bien qu'en décembre la tendance nationale à la baisse des décès se soit poursuivie depuis la recrudescence de juillet 1993, l'année s'est terminée avec un total de 25 % de morts de plus que l'année précédente. Le chiffre journalier de décès se

M. Gambari (Nigéria)

situe toujours au-dessus de 12, ce qui est tout à fait inacceptable, et le nombre total de morts pour 1993 a été de 4 364, soit 27,7 % de plus que le chiffre total de 3 499 pour 1992. L'accroissement prévu de la violence politique au cours de la période pré-électorale a été principalement attribué à la rivalité entre les partis politiques et aux tentatives que certains ont pu faire pour saper le processus électoral, dans lequel beaucoup craignent de ne pas pouvoir obtenir un appui suffisant.

Les perspectives de créer une force de maintien de la paix nationale, bien entraînée, avant les élections étant assurément très lointaines, et la tâche du maintien de l'ordre public incombant aux forces de sécurité actuelles, il existe un besoin urgent de procéder à la réorientation et au réentraînement des forces de police existantes. Nous sommes d'avis que les forces de police sud-africaines qui seront passées par une réorientation et un nouvel entraînement pourraient mettre à profit une assistance technique extérieure à l'Afrique du Sud, et nous encourageons la MONUAS et les équipes de surveillance internationales qui lui sont associées à jouer un rôle plus actif pour aider à contenir la violence. L'accord général sur un plan composé pour mettre fin à la violence, ou tout au moins la réduire, conclu récemment par M. Mandela et M. De Klerk, devrait également être accueilli favorablement, bien que nous n'en connaissions pas encore les détails.

Deuxièmement, je passe aux élections du 27 avril elles-mêmes. L'avenir de l'Afrique du Sud dépend maintenant de l'issue de ces élections. Des élections libres et équitables exigent que les partis politiques soient en mesure de mener leur campagne librement, dans tout le pays, sans aucune entrave, et que tous les électeurs soient à même de prendre part au processus électoral, sans crainte d'intimidation.

M. Gambari (Nigéria)

Ma délégation prend toutefois acte avec satisfaction du cadre juridique du processus électoral tel que défini par la loi sur la Commission électorale indépendante et la loi électorale, la loi sur la Commission indépendante des médias et la loi sur l'Office indépendant de radiotélédiffusion. Ces quatre lois offrent, selon nous, un cadre légitime pour la tenue d'élections libres et régulières. Comme l'a fait remarquer le Président F. W. De Klerk, l'Afrique du Sud a énormément d'expérience en matière d'élections et devrait être capable d'organiser et de tenir des élections puisqu'elle l'a fait dans le passé. Mais il y a de nombreuses raisons pour lesquelles la communauté internationale se doit d'aider les Sud-Africains lors des prochaines élections. Après tout, ce seront les premières élections démocratiques et non raciales dans l'histoire du pays. Pour la majorité des habitants, ce sera également la première fois de leur vie qu'ils voteront. Un tiers d'entre eux sont analphabètes.

Etant donné les divergences politiques, raciales, ethniques et religieuses de leur société, il faut absolument veiller à ce que les résultats soient acceptés par une écrasante majorité aussi bien que par la communauté internationale. La présence d'un nombre suffisant d'observateurs internationaux vise non seulement à aider les Sud-Africains durant le processus électoral, mais aussi à instaurer la confiance dans ce processus.

Il faut également accélérer le programme d'éducation des électeurs. L'éducation des électeurs exige une attention particulière étant donné, comme je l'ai déjà dit, que la majorité de la population sud-africaine participera aux élections pour la première fois et en raison aussi du pourcentage élevé d'analphabètes parmi la majorité de la population. Ma délégation est donc profondément préoccupée de voir que les communautés rurales et les colonies de squatters situées à la périphérie des grandes villes continuent d'être ignorées de la plupart des programmes établis en matière d'éducation des électeurs. C'est pourquoi nous demandons à la MONUAS, surtout maintenant qu'elle est investie d'un mandat élargi, de se charger de la liaison avec ceux qui coordonnent les programmes d'éducation des électeurs, notamment dans les colonies de squatters situées à la périphérie des grandes villes et dans les communautés rurales.

Enfin, nous devons commencer à nous pencher sur les besoins de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. Si les besoins socio-économiques élémentaires de la population ne sont pas satisfaits immédiatement, la viabilité du règlement politique ne peut être assurée et les perspectives de transition

M. Gambari (Nigéria)

pacifique risquent d'être sérieusement compromises. La tâche cruciale est d'éliminer la pauvreté largement répandue et les profondes inégalités entre les Noirs et les Blancs, mais aussi d'améliorer le niveau de vie général de la majorité des Sud-Africains. Ma délégation estime que sans une aide internationale massive, le nouveau gouvernement ne pourra pas faire face aux problèmes socio-économiques aigus. Les attentes et les espoirs déçus pourraient provoquer une crise capable de compromettre l'avenir d'un gouvernement démocratique et non racial en Afrique du Sud.

Nous le savons tous, le facteur temps a désormais une importance cruciale. Voilà pourquoi ma délégation estime qu'aucun effort ne doit être épargné pour assurer la prompte mise en oeuvre de cette dernière décision du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République tchèque.

Avant de parler de la question qui nous occupe, qu'il me soit permis de m'associer à plusieurs autres orateurs et de dire combien la République tchèque est peinée de la disparition de S. E. Johan Jorgen Holst, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège. L'histoire n'oubliera pas sa contribution immense au bon déroulement des négociations entre Israël et l'OLP et à la signature subséquente de la Déclaration de principes entre les deux parties. Jamais l'expression "mort prématurée" couramment employée n'a été plus appropriée que dans ce cas. M. Holst nous a quittés au sommet de sa carrière et il laisse derrière lui sa jeune famille. Nous le pleurons avec sa famille, le Gouvernement et le peuple norvégiens.

En ce qui concerne la question de l'Afrique du Sud, la République tchèque pense que le succès du processus devant conduire, par des moyens pacifiques, à la démocratie dans ce pays revêt la plus haute importance pour l'ensemble du continent, sinon pour le monde. Nous nous félicitons des progrès enregistrés jusqu'ici. Les efforts engagés dans ce processus conduiront à des élections libres et au démantèlement complet du système d'apartheid. Dans le cadre de sa politique étrangère, la République tchèque, et avant elle la Tchécoslovaquie, a toujours souhaité la mise en place d'une société et d'institutions multiraciales en Afrique du Sud.

Le peuple tchèque, qui a lui-même connu une profonde transformation démocratique il y a seulement quatre ans et qui avait subi auparavant plusieurs décennies d'un régime d'oppression, est à même d'apprécier un passage non

Le Président

violent à la démocratie. Le paragraphe de la résolution qui demande à toutes les parties de mettre un terme aux actes de violence et d'intimidation est de ceux que nous comprenons bien. L'absence de violence est une condition clef pour la concurrence démocratique entre les partis politiques, et leur adhésion à l'ensemble de règles de cette concurrence est la condition préalable indispensable pour que les prochaines élections soient libres et régulières et englobent toutes les couches de la population.

Les élections sont cruciales et leur surveillance par des milliers d'observateurs internationaux est, lui aussi, crucial si nous voulons répondre aux espoirs que les Sud-Africains et la communauté internationale ont placés en elles. Nous appuyons l'élargissement de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) dans le sens recommandé par le Secrétaire général dans son rapport excellent, bien structuré et complet, y compris son additif. De même, nous appuyons l'élargissement du mandat de la MONUAS pour que celle-ci puisse faire face de manière efficace à la situation au fur et à mesure qu'elle évolue sur le terrain. Nous pensons que la présence d'observateurs, venus en particulier de pays qui ont eux-mêmes fait récemment l'expérience d'un passage à la démocratie, y compris des pays postcommunistes et des démocraties d'Afrique, peut grandement rehausser la valeur de cet effort. La protection élémentaire de la sécurité physique des observateurs est bien sûr une nécessité. Il est certes tristement révélateur de la situation en Afrique du Sud que cette question ait dû être mise à ce point en exergue dans la résolution que nous venons d'adopter.

En conclusion, il importe de ne pas oublier que l'histoire de l'Afrique du Sud ne s'achèvera pas le 27 avril 1994. Les élections ne sont qu'une autre étape, même si c'est une étape critique dans la mise en place d'une société démocratique dans ce pays. Nous souhaitons à tous nos amis sud-africains de réussir, non seulement en exerçant de manière démocratique leur droit électoral, mais aussi en s'efforçant d'édifier une société civile reposant sur l'égalité de tous les citoyens.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.